

Médicaments périmés ou non utilisés ?

RAPPORTEZ-LES CHEZ VOTRE PHARMACIEN !



Votre
guide pratique
de tri!

VOTRE PHARMACIEN REPREND

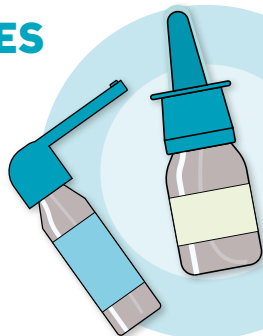
Les médicaments
sans la boîte et la notice



**COMPRIMÉS
ET GÉLULES**
NON CONSOMMÉS
dans leur blister



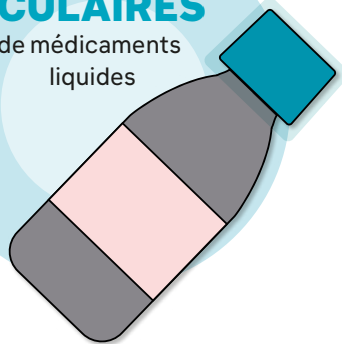
**RESTES DE
POMMADES**
dans leur tube



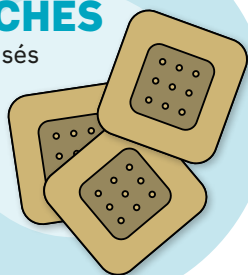
**RESTES DE
SPRAYS**
et d'aérosols

**RESTES DE SIROPS,
GOUTTES NAsALES
ET OCULAIRES**

et de médicaments
liquides



PATCHES
non utilisés



VOTRE PHARMACIEN NE REPREND PAS

Que faire avec les emballages vides
et les non-médicaments ?



Les emballages vides de médicaments



Bouteilles en verre vides et propres

♻️ bulles à verre ou collecte sélective du verre



**Bouteilles en plastique vides
et nettoyées**

♻️ le sac PMC bleu



**Blisters et emballages en
plastique vides**

♻️ ordures ménagères



Notices papier et boîtes en carton

♻️ recyparc ou collecte sélective
des papiers



Seringues

♻️ conteneurs à seringues (en vente
chez le pharmacien), recyparc

Les non-médicaments



Résidus de cosmétiques

♻️ ordures ménagères



**Résidus de produits cosmétiques
contenant des substances dangereuses**

♻️ recyparc



**Alimentation particulière (pour adultes
et bébés), vitamines et produits à base
de plantes**

♻️ ordures ménagères ou collecte sélective
des déchets organiques



Résidus de produits chimiques

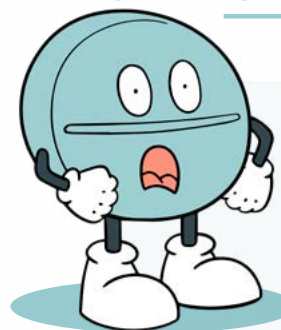
♻️ recyparc



Radiographies

♻️ hôpital, recyparc ou collecte sélective
des déchets chimiques ménagers

LES MÉDICAMENTS N'ONT PAS LEUR PLACE DANS...



la poubelle



l'évier



les toilettes
ou l'égout



le parc à
conteneurs

Attention: Les médicaments périmés ou inutilisés doivent toujours
être rapportés à votre pharmacien. Le pharmacien les reprend
gratuitement et se charge de les faire détruire.

Les médicaments ne sont pas des produits comme les autres. Les médicaments périmés ou non utilisés ne sont donc pas non plus des déchets comme les autres. En collaboration avec les Régions, l'ensemble du secteur pharmaceutique organise et finance la collecte sélective des médicaments périmés ou non utilisés afin de les faire détruire en toute sécurité.

Rapporter les médicaments périmés ou inutilisés à la pharmacie : un geste utile pour l'environnement

Ne gardez pas les médicaments périmés chez vous. Comme ces médicaments vous ont été prescrits par votre médecin ou conseillés par votre pharmacien dans une situation bien précise, ils risquent, en effet, d'être inadaptés voire dangereux pour d'autres usages. Par ailleurs, même les médicaments non-ouverts ont également une durée de conservation limitée. Contrôlez donc régulièrement votre armoire à pharmacie et retirez-en les médicaments que vous n'utilisez plus.

TRIER ET RAPPORTER :

voilà votre contribution



En rapportant les médicaments périmés ou non utilisés à votre pharmacien, vous contribuez à la gestion des déchets pharmaceutiques et donc à la protection de l'environnement.

N'hésitez pas à demander conseil à votre pharmacien sur le tri et le retour des médicaments périmés ou non utilisés.



Une initiative commune des pharmaciens, des grossistes-répartiteurs, de l'industrie pharmaceutique, des importateurs parallèles et des autorités régionales